

12/10/2010	Référentiel national	
Plan d'urgence crises sanitaires		
Fiche « <i>VARIOLE CAPRINE</i> »		
IR :	Rédacteur : GDS 17	Version n°1

Variole caprine

Agent causal

► **Virus de la famille des poxviridae, genre capripoxivirus qui regroupe également le virus de la clavelée ovine et de la dermatose nodulaire des bovins.**

► **Résistance aux agents physiques et chimiques :**

Température : hautement résistant aux températures élevées, inactivé par la chaleur à 56°C/120 mn ou 65°C/30 mn

pH : inactivé à pH très acide ou très basique

Agents chimiques : Sensible à l'éther (20 %), au chloroforme et au formol (1 %)

Désinfectants : inactivé par le phénol à 2 %, Virkon® 2%

Résistance Peut résister pendant des années dans les croûtes desséchées, à température ambiante. Le virus résiste dans la laine pendant 2 mois et dans les locaux pendant 6 mois.

Épidémiologie

► **Risque pour la santé humaine:** Cas exceptionnels de contamination humaine sans gravité.

► **Hôtes :** Seuls les caprins sont sensibles à cette maladie qu'il ne faut pas confondre avec la variole ovine (clavelée), elle même spécifique des ovins, et avec les autres varioles animales.

► **Transmission**

Contact direct : par contamination de plaies cutanées et/ou inhalation de particules virulentes

Contact indirect : Les insectes (stomoxes), ainsi que le matériel souillé, sont des vecteurs mécaniques du virus

► **Sources de virus**

Animal malade, contagiosité possible durant 1 à 2 mois

Les matières virulentes représentées par les sécrétions nasales, oculaires et principalement par les produits d'exsudations des lésions cutanées et les croûtes.

► **Répartition géographique**

Afrique du Nord, Afrique Subsaharienne, Moyen Orient (Turquie, Iran),Asie centrale (Afghanistan, Pakistan), Inde et Chine. En Europe présence en Grèce.

Symptômes

► **Incubation :** La période d'incubation varie entre 6 et 20 jours.

► Forme classique papulo-pustuleuse

Phase d'invasion : Hyperthermie, atteinte de l'état général, hyperesthésie.



Papules sur la gencive
(cliché J. Chantal)



Lésions



Nodules pulmonaires
(Cliché A. Martrenchar)

Prévention et traitement

Conséquences économiques

Sources

Source : FAO La papule est la lésion typique de la variole caprine

Phase d'éruption : Inflammation des muqueuses avec larmoiement, ptyalisme et jetage. Eruption cutanée surtout localisée aux zones glabres et sur la face, de macules rougeâtres qui se transforment en papules rondes ou ovalaires (1 à 2 cm de diamètre).

Phase de sécrétion ou papulo-vésiculaire : Aggravation de l'état général (recrudescence de la fièvre). Apparition de vésicules par infiltration de papules

Phase de dessiccation : dessiccation progressive avec formation de croûtes brunâtres. ayant l'apparence d'une tête de clou qui s'effritent et tombent, laissant une cavité pseudo-ulcéreuse puis une cicatrice glabre.

► **Forme nodulaire**: les papules évoluent en **nodules plus ou moins volumineux**, qui se nécrosent et tombent en laissant un **tissu cicatriciel glabre**.

► Existence de **formes dites irrégulières** : septicémiques, broncho-pulmonaires, digestives, plus rarement nerveuses, toutes généralement mortelles (surtout chez les chevreux).

Essentielles :

Lésions cutanées (papules ou nodules) et muqueuses (extension possible des lésions aux muqueuses de la cavité buccale, pharynx, larynx, oesophage, caillette, vagin,...)

Nodules sous-cutanés (quelques mm à 1 ou 2 cm) ayant l'aspect d'un nœud lymphatiques

Lésions pulmonaires : foyers nodulaires parfois peu nombreux, d'aspect grisâtre et translucides, de type lymphomateux.

Accessoires : bronchopneumonie, gastroentérite (parfois hémorragique) et lésions inflammatoires diversement localisées.

► **Mesures à prendre en présence d'un foyer** : Déclarer la suspicion aux services vétérinaires.

► **Prophylaxie sanitaire** : Quarantaine (21 jours au moins), isolement des malades et séquestration des cheptels atteints (45 jours au moins après guérison), désinfection.

Selon la réglementation européenne, la lutte contre la variole caprine serait *a priori* assurée par des mesures sanitaires classiques, avec l'abattage et la destruction des animaux sensibles du foyer, la mise sous surveillance des cheptels en lien épidémiologique, la définition d'une zone de protection et d'une zone de surveillance (rayons de 3 km et 10 km minimum), ces zones étant maintenues au moins trois semaines après le nettoyage et la désinfection de l'exploitation infectée.

► Prophylaxie médicale :

Pas de possibilité d'utiliser les vaccins contre la variole ovine.

► Importance économique par l'impact qu'elle peut avoir sur les productions (lait,...)

- Moins grave que la clavelée chez les ovins.

Ecoles Nationales Vétérinaires Française - Unités de pathologies infectieuses : Maladies réputées contagieuses ou à déclaration obligatoire des ruminants.

Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties